COMITÉ UNIQUE DE CONCERTATION DU PAYS DE TULLE

2 DÉCEMBRE 2014 MAISON DES ASSOCIATIONS, SEILHAC

Ordre du jour :

- Tour de table,
- Présentation des différents outils coordonnés ou gérés par le Pays de Tulle,
- Présentation du rôle du comité unique de concertation,
- Examen du règlement intérieur,
- Election du président du comité unique de concertation,
- Prochaines échéances

L'Eglise-aux-Bois Lacelle Saint-Hilaire-Chamberet les-Courbes Meilhards Treignac Soudaine-Masseret Lamongerie Lavinadière Affieux Peyrissac Salon-la-Tour Veix Condat-sur-Ganaveix Le Lonzac Madranges Eyburie Chaumeil Saint-Ybard Augustin Chamboulive Uzerche Beaumont Sarran Espartignac Saint-Salvadou Saint-Jal Vigeois Orliacde-Bar Corrèze Vitrac-Seilhac sur-Montane Lagraulière Orgnac sur-Vézère Perpezac Bar Saint-Clément le Neir Eyrein Naves Gimel-Chanteix Les Angleslessur-Corrèze Cascades Saint-Mexant Saint-Saint-Martial-de-Gimel Germain-TULLE Clergoux les-Vergnes Favars Saint-Bonnet-Saint-Pardoux-Chameyrat Avalouze la-Croisille Laguenne Espagnac Ladignac-Saintsur- Pandrignes Gros-Hilaire-Rondelle Gumond Chastang Cornil Sainte-Peyroux Saint-Paul La Roche-Fortunade Canillac. Lagarde-Enval Le Chastang Saint-Bazilede-la-Roche

LE « PAYS DE TULLE »

LA DÉFINITION DU PROJET DE TERRITOIRE PAR LES ÉLUS DU PAYS DE TULLE

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR UN PAYS D'ACCUEIL MOBILISANT SES RESSOURCES ENDOGÈNES

1

Constitution de la nouvelle équipe du conseil syndical (CS) du Pays de Tulle : installation et élection du président et du bureau 2

Réalisation d'un diagnostic en interne 3

Concertation avec les EPCI membres : repérage d'enjeux 4

Partage et validation des enjeux en CS

Validation des orientations stratégiques en CS

5

Validation du projet de territoire en CS

6

Le 12 mai 2014 1ère quinzaine de juin Le 25 juin Le 22 juillet Le 9 septembre

Une ambition pour le Pays de Tulle

Un projet de territoire, pour un pays d'accueil mobilisant ses ressources endogènes (acteurs, outils, moyens)

LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE TULLE

- offre de formation (pôle universitaire, formation initiale et professionnelle, en adéquation avec les besoins du territoire)
- équipements structurants
- accès aux TIC (aménagements infrastructures et usages)
- Transports/mobilité

Une attractivité reposant sur un territoire cohérent entre ville centre, bourgs structurants et espaces ruraux

Une économie de proximité renforcée, innovante et dynamisante

- maintien et structuration de l'offre de soins
- aménagement équilibré du territoire
- accès aux soins de premier recours, accueil de professionnels de santé

Une offre de soins équilibrée sur le territoire Une ressource locale riche, à préserver, gérer, exploiter et valoriser

- patrimoine
 - culture
- agro énergie (bois, méthanisation, chauffage collectif...)
 - éolien
 - milieux naturels

LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU PROJET DE TERRITOIRE

DES STRATÉGIES, DES PROGRAMMES D'ACTION POUR RÉPONDRE AUX DISPOSITIFS PROPOSÉS

12

Mise en place de groupes de travail

7

Partage du projet de territoire aux acteurs locaux

8

1ère réunion : partager et fixer un horizon commun 9

2^{ème} réunion tracer un chemin – décliner le projet de territoire en stratégie d'actions 10

Installation du comité unique de concertation

11

Validation de la stratégie – programme d'action Leader Définition de nouveaux programmes d'actions pour d'autres dispositifs et mise en œuvre opérationnelle du programme d'action

Mi-septembre

Mi-octobre

Mi-novembre

Début décembre

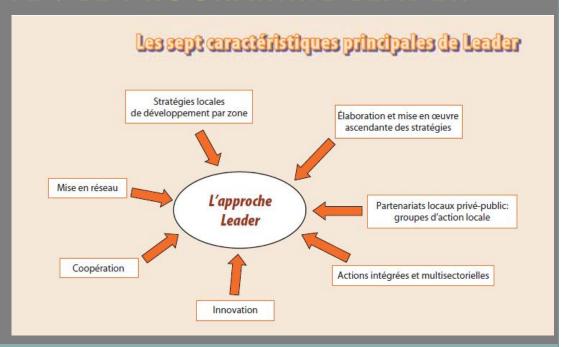
Fin décembre

Horizon 2020

DES STRATÉGIES, DES PROGRAMMES D'ACTION POUR RÉPONDRE AUX DISPOSITIFS PROPOSÉS

1ÈRE OPPORTUNITÉ: LE PROGRAMME LEADER

- Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
- Groupe d'Action Locale



LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DU PROGRAMME LEADER

- Un co-construction et une mise en œuvre conjointe d'un programme d'action, entre élus locaux et acteurs de la société civile
- Une démarche de développement via un programme d'actions : outil stratégique à moyen terme (6 ans)
- Une recherche d'innovation : apporter de nouvelles réponses aux enjeux locaux
- Un appui à la qualification des projets de développement : mise en réseau, rayonnement, transversalité, lien avec le projet de territoire
- Des **outils spécifiques** : un appui à la **coopération**, un **ingénierie locale** mobilisée pour accompagner la **qualification des projets**.

DES STRATÉGIES, DES PROGRAMMES D'ACTION POUR RÉPONDRE AUX DISPOSITIFS PROPOSÉS

1ÈRE OPPORTUNITÉ: LE PROGRAMME LEADER

- Un appel à projet lancé par l'Autorité de gestion des programmes européens, la Région Limousin
- Un cahier des charges précisant les modalités de candidature :
 - un diagnostic,
 - une stratégie,
 - 👀 un programme d'actions décliné en fiche action.

FICHE ACTION « LEADER »

Indications sur le montage financier :

- Estimations retenues (coût unitaire x nombre d'opérations) :

- Modalités d'intervention (intensité de l'aide, intervention du FEADER) :

- Règlements et régimes d'aides pouvant concerner cette mesure :

2- MAQUETTE FINANCIERE

LEADER 2014-2020

FICHE n° DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

TERRITOIRE:

INTITULE :			Plan de financement :			
	-		Coût total éligible	Dépenses publiques		Dépenses privées
				Contribution	Contributions	
	1- DESCRIPTION			communautaire	publiques	
Description :						
- Contexte et articulation avec la stratégie globale du territoire :			Articulation autres for	nds européens (ligne de	nartage)	
- Enjeux pour le territoire :			, in deal and its series can open to (inglife are partiage)			
- Enjeux pour le territoire :						
- Objectifs stratégiques :						
- Objectifs opérationnels :						
- Effets attendus sur le territoir	re:					
				3-1	EVALUATION	
Bénéficiaires visés : - Evaluation du nombre :						
			Indicateurs de réalisation (description, objectifs chiffrés et source) :			
- Types (statuts) :						
- Projets identifiés :						
			In disease and a second		\	(t) t
Opérations éligibles :			transférable,) :	ts (description et sourc	ce) et plus value LEADER	(caractere innovant et
Actions éligibles (type, descriptif)	Dépenses éligibles	Critères d'éligibilité	aransierasie,, .			
	- Investissement matériels :					
	- Investissement immatériels :					
	- Fonctionnement :					
	- Fonctionnement :					
	•	<u> </u>				

DES STRATÉGIES, DES PROGRAMMES D'ACTION POUR RÉPONDRE AUX DISPOSITIFS PROPOSÉS

1ÈRE OPPORTUNITÉ: LE PROGRAMME LEADER

- Au regard :
 - du cahier des charges Leader (dont des thèmes obligatoires) et des enveloppes mobilisables,
 - des piliers du programme définis par la commission : mise en réseau des acteurs, coopération, innovation, approche ascendante, partenariat public privé,
 - de la plus-value que l'outil pourrait apporter au projet de territoire Pays.
- La priorité ciblée pourrait être :

Favoriser l'attractivité du territoire en misant sur la valorisation des ressources locales et les TIC

LES AUTRES OUTILS COORDONNÉS OU GÉRÉS PAR LE PAYS DE TULLE

LA TRANSVERSALITÉ AU CŒUR DE L'ACTION DU PAYS

- Les Actions économiques territorialisées
- Les Ateliers permanents de la création d'activités et de services
- La contractualisation territoriale :
 - le Contrat mixte d'agglomération de Tulle,
 - le Contrat territorial d'aménagement.
- Des appels à projet ou des conventionnements (<u>ex</u> : appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte »)

LA GOUVERNANCE DU PAYS DE TULLE

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

La présentation et l'examen du règlement intérieur

L'élection du Président du Comité unique de concertation

GOUVERNANCE DU PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE TULLE

PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION DE LA STRATEGIE, DU PROJET DE TERRITOIRE

Organe délibérant

Comité Syndical du Pays de Tulle

Lieu des décisions politiques

Rôle: Initie les programmes d'action, convention de partenariat, pilote le projet global, assure l'animation et la gestion.

<u>Composition</u>: 19 membres, les élus délégués par l'ensemble des collectivités membres : 10 Tulle Agglo, 5 CC Vézère-Monédières, 2 CC Doustre et Plateau des Etangs, 2 CC des Monédières.

Comité Unique de Concerta

Lieu d'opérationnalité

PILOTAGE OPERATIONNEL DE LA STRATEGIE, DU PROJET DE TERRITOIRE

<u>Composition</u>: 25 membres titulaires (et autant de suppléants) dont 12 élus issu du comité syndical et 13 acteurs privés (élus et non techniques représentatif de la stratégie, et du territoire))

Organe consultatif: examen des projets inscrits au Contrat Mixte d'Agglomération, examen des propositions des groupes de travail, mise en place les différents groupes de travail, formulation de préconisations, suivi mis en œuvre et évaluation

Organe décisionnel: engagement des crédits Leader

Administration

Groupe de travail

Elus, partenaires

Groupe de travail

Elus, partenaires

Groupe de travail

Elus, partenaires

Animation transversale du projet

Equipe Pays

Conseil de développement : organe élargi, par rapport au CUC, qui est tenu informé des orientations, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet de territoire par le biais d'une réunion annuelle

Membres: maires, acteurs, partenaires, membres des groupes de travail...

Sensibilisation, échanges d'expériences, formation des acteurs, élus, partenaires

LE CALENDRIER / PROCHAINES ÉCHÉANCES

- Le mercredi 10 décembre 2014, 18h à Chamboulive
- \rightarrow Préparation de la candidature Leader : restitution des travaux des groupes de travail et présentation de la $1^{\text{ère}}$ mouture des fiches action
- Le 31 décembre 2014
- → Dépôt de la candidature Leader auprès du Conseil Régional
- Le 31 mars 2015
- → Sélection des candidatures par le Conseil Régional

